

**Vous souhaitez obtenir
un conseil sur le jardinage
naturel ?**



**Faites appel au réseau des
éko-jardiniers de la Souffel !**

Qui sont-ils ?

Un réseau de guides bénévoles passionnés de jardinage et formés au jardinage au naturel par la mission Eau du SDEA et la communauté de communes. Ce sont des relais techniques qui viennent en conseil auprès des particuliers, des scolaires, des communes et autres acteurs du territoire concernant l'aménagement d'un jardin potager ou d'ornement.

Leurs missions ?

- Conseils, astuces en jardinage et aménagement du jardin.
- Partage d'expériences et de connaissances.
- Tenue de stands et animations diverses sur le jardinage.

Pour les contacter

Merci de vous adresser à la communauté de communes :

**laura.perrin@kochersberg.fr
tél. 03 88 69 76 29**



**Louez un broyeur :
la comcom vous accompagne !**



La comcom vous offre 30 €/foyer/an pour la location d'un broyeur (subvention réservée aux particuliers du territoire). Pour cela, il suffit de vous présenter à la communauté de communes pour récupérer un bon de 30 € utilisable chez GK Motoculture à Wiwersheim.

Bon plan : ces bons peuvent être cumulés entre plusieurs foyers afin de réduire encore le coût de location du broyeur !

Tarifs de location d'un broyeur thermique ou électrique chez GK Motoculture : diamètre max. de branche 35-40 mm.

- 75 € TTC/jour (soit 45 € la journée avec 1 bon de la comcom et 15 € avec 2 bons)
- 45 € TTC/demi-journée (soit 15 € la demi-journée avec un bon de la comcom)

Bons utilisables sous réserve de disponibilité des broyeurs, en fonction des plannings de location. Pour plus de renseignements sur les caractéristiques des broyeurs ou sur leurs disponibilités, contactez GK Motoculture au 03 90 29 15 25.

Pour obtenir des informations sur les bons, contactez la comcom au 03 88 69 76 29.



Ne pas jeter sur la voie publique – Crédit photo : <https://fr.123rf.com>



DÉCHETS VERTS

*Quelles sont les alternatives
aux déchetteries et aux
points verts ?*



Les déchets verts en chiffres dans le Kochersberg

- **160 kg produits/habitant/an** (3 773 tonnes en 2019)
- plus gros producteur de déchets verts du Bas-Rhin (50 kg/hab/an en moyenne dans le département)
- 140 000 €/an pour la gestion des déchets verts

Pour réduire nos déchets verts, des solutions existent : **pensez au paillage, au compostage et au broyage** !

Le paillage

Le principe du paillage est de recouvrir le sol d'une couche mince d'origine végétale. Cette couche pourra être constituée de broyat, tonte, feuilles, compost, paille...

Les avantages

- Limite le désherbage.
- Réduit l'évaporation de l'eau en maintenant une humidité du sol constante.
- Réduit le nombre d'arrosages, préserve les ressources en eau.
- Protège, améliore et nourrit le sol.

Comment pailler ?

- Bien désherber la surface à pailler, enlever les racines des végétaux indésirables.
- Ameubler la terre.
- Ajouter éventuellement une couche de compost en surface.
- Étendre une couche de paillis d'environ 10 cm.
- Arroser copieusement si le sol est sec.

Il faut éviter de pailler les plantes trop sensibles à la pourriture comme l'ail, l'oignon, l'échalote, et les plantes de terre sèche.

Le compostage

Composter vos déchets verts et vos déchets de cuisine est une solution idéale pour mettre votre poubelle au régime tout en créant un engrais gratuit et de qualité !

Pour cela, rien de plus simple : il suffit de déposer dans votre composteur 2/3 de déchets humides (dits « azotés ») tels que les épluchures, le marc de café, les **tontes**, les fruits ou les **fleurs fanées** en fine couche et de les recouvrir par 1/3 de déchets secs (dits « carbone ») tels que le **broyat**, les **branchages**, les **feuilles**, la paille, le foin...

La matière carbone permettra à vos déchets de cuisine de se décomposer sans odeur et sans mouches. Mélanger le contenu du composteur de temps en temps et veillez à ce qu'il soit toujours humide, jamais sec ni trempé. Une fois plein, laissez-le reposer quelques mois avant de le récolter.

Pourquoi broyer ses déchets verts ?

- Pour éviter les allers-retours en déchetteries et aux points verts.
- Pour utiliser le broyat en paillage ou comme ressource carbone dans le composteur.
- Pour réduire les arrosages et obtenir un meilleur sol.
- Pour diminuer le volume de déchets verts générés dans le jardin.
- Pour limiter les coûts supportés par la collectivité et donc par les usagers.

Les végétaux concernés

Les branchages avec ou sans feuilles issus de la taille et de l'élagage de haies, d'arbres et d'arbustes. Si les petits branchages peuvent se broyer à la tondeuse, pour les branchages plus importants, il est préférable d'avoir recours à un broyeur.



Que faire de vos déchets verts ?

Les feuilles

- Dans le composteur.
- En paillage dans votre jardin ou au pied de vos arbres/haies (n'hésitez pas à les broyer si elles sont trop grandes).

Les tontes

- Optez pour la tonte mulching qui consiste à laisser sur place l'herbe coupée pour qu'elle se décompose naturellement et nourrisse le sol en profondeur. Vous pouvez tondre sans sac ou faire l'acquisition d'un « kit mulching » pour votre tondeuse.
- Adoptez une tonte plus haute (6/8 cm).
- Laissez sécher vos tontes pour les utiliser en paillage sur vos plates-bandes.
- Les tontes fraîches serviront de matière azotée dans le composteur tandis que la tonte séchée (foin) servira de matière carbone.
- Réduisez les tontes ou supprimez-les et testez la prairie fleurie, réservoir de biodiversité.

Les branchages

- Broyez-les à la tondeuse ou au broyeur pour utiliser le broyat en paillage.
- Broyez-les pour les utiliser dans le composteur (matière carbone).
- Privilégiez la plantation d'arbres et arbustes à croissance lente.

Tous ces déchets peuvent également être déposés au fond d'un pot ou à même le sol pour être recouverts de terre ou de terreau avant de planter vos fleurs ou vos légumes : ces déchets verts serviront de nourriture aux plantes. Ce type de culture peut être développé en lasagne au jardin.

Note : en permaculture, tous les déchets verts sont utilisés comme des ressources dans le jardin : rien n'est déposé en déchetterie !

Plus d'information sur : www.kochersberg.fr